

CAP Cuisine

Le titulaire du CAP Cuisine est apte à remplir la **fonction de commis de cuisine dans le secteur de la cuisine traditionnelle, commerciale et collective.**

Il exercera principalement en production culinaire (préparations préliminaires, cuissons, appareils, préparations de base, fonds, sauces, pâtisseries) et sa distribution.

Il peut être amené à travailler en horaires décalés, en fin de semaine et jours fériés.

L'environnement professionnel dans lequel s'exerce son activité exige un comportement et une tenue adaptés, une bonne résistance physique, dans le **respect des règles d'hygiène et de sécurité.**

